



## Annexe 3 : Autorisation parentale pour tierces personnes (autres que les tuteurs légaux)

Si vous souhaitez autoriser une tierce personne (grands-parents, frères et sœurs, voisins...) à venir récupérer votre enfant au Service d'éducation et d'accueil, il faudra avoir soumis la présente fiche « Autorisation parentale pour tierces personnes ».

Veillez noter que dans aucun cas nous ne laissons partir votre enfant avec une personne autre que les tuteurs légaux si nous ne disposons pas d'une autorisation parentale pour tierces personnes!

À remplir et à remettre obligatoirement au bureau du Service d'éducation et d'accueil.

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_,  
(nom et prénom du père, de la mère ou du tuteur légal)

mère, père ou tuteur légal de:

Nom	Prénom	Cycle

déclare les personnes suivantes aptes à venir chercher mon enfant au Service d'éducation et d'accueil et les y autorise :

Nom + Prénom	Lien avec enfant	Téléphone
1.		
2.		
3.		
4.		
5..		

- pendant la période du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_.
- pour toute la durée d'inscription au SEAS.

Date et signature : \_\_\_\_\_